A la fac de Montpellier 3, alors que la mobilisation contre la loi ORE et contre Parcoursup est toujours en cours, la présidence assigne en justice un élu du Scum-CNT-SO et réprime tout azimut la mobilisation étudiante et syndicale.
Ce nouvel épisode de la criminalisation du mouvement social a franchi un cap avec l'utilisation "à charge" des enregistrements des caméras de surveillance pour incriminer les militants. Les griefs sont ubuesques et la méthode d'intimidation est digne du gouvernement Poutine. La CNT-SO appelle à la solidarité pour son élu au CEVU et à soutenir toutes les actions, juridiques ou militantes, pour soutenir tous les étudiants et personnels universitaires frappés de sanction suite aux occupations des campus.

Depuis septembre notre association syndicale étudiante est victime de répression au sein de l'université Paul Valéry de Montpellier 3.
Nos élus ont été pris à partie, humiliés et insultés en plein Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CÉVU) par le président de l'université et son entourage. L'équipe de direction s'adonne à un tir de barrage systématique pour faire craquer nos élus. D'autre fois, ce sont des violences physiques qu'ont subit les membres du SCUM pour avoir signifié pacifiquement leur mécont-entement. Soit directement de la part de l'équipe de direction comme lors de la réunion ParcourSup du 7 mai, soit matraqués par la police ainsi que la nouvelle sécurité privée et ses dobermans sous le regard impassible des vice-présidents de l'université.

Vidéo et communiqué disponibles ici :
https://combatuniversitaire.wordpress.com/2018/06/07/exclusions

Notre engagement dans la lutte contre la sélection, et pour la défense des droits des étudiants, est la raison de la violente répression que nous subissons. Un de nos militants et élu étudiant a reçu un dossier de 59 pages dont l'objectif est de l'inculper pour sanctionner ses activités syndicales.
Une répression ciblée basée sur des accusations fantaisistes. Il y est accusé d'avoir participé au blocage du campus de l'université Paul Valéry le 12 septembre dernier. Ainsi, la présidence de l'université tente de faire passer une action syndicale et collective comme l'acte isolé d'un seul individu. Il aurait donc bloqué l'université tout seul? En réalité, ce blocage de l'université était à l'initiative des étudiants «sans facs» dont l'inscription était refusée par la présidence de l'université. Nous l'avons activement soutenu et nous assumons cette participation de façon collective. Nous prévenons d'ores et déjà: à chaque fois qu'il le faudra, **le SCUM sera présent sur les piquets de grève !**

Les autres chefs d'accusation oscillent entre absurdité et mauvaise foi. En effet, fin janvier, la présidence de l'université à expulsé notre syndicat de son local au sein de la MDE (Maison Des Étudiants). Le prétexte ? Une action syndicale revendicative, menée en décembre, consistant en l'installation de tables, chaises et micro-ondes pour permettre aux étudiants précaires de faire réchauffer leurs plats et de se restaurer au chaud. Dans la perspective de la tenue d'une journée dédiée à la réduction des risques concernant les addictions, de la documentation de prévention était aussi mise à disposition. Ainsi, notre camarade se retrouve accusé d'avoir participé à cette initiative contre la précarité et même, comble du ridicule, d'avoir enfreint la Loi Evin !

Face à l'imminence de l'expulsion de notre local, nous avons fait le choix de rester dans notre local et d'organiser un repas partagé appelé «raclette party». De nombreux soutiens sont venus et la mobilisation s'est élargie à des revendications liées à la gestion autoritaire de la vie associative par la direction de l'université.
En référence à la ZAD de Notre Dame Des Landes, les étudiants venus en soutient ont formé la «Maison à Défendre» (MAD) et ont entrepris d'occuper de toute la Maison des Etudiants. A la suite du démantèlement de cette occupation, c'est encore une fois le SCUM qui a été accusé de façon fantaisiste de vols et dégradations. Désormais, notre camarade, qui n'était même pas présent au

moment des faits, se retrouve individuellement mis en cause. **La mobilisation massive contre la généralisation de la sélection qui a débuté en février a aussi été l'occasion pour l'université de se servir de notre camarade comme bouc-émissaire.**

La répression concentrée sur un élu étudiant qui a contribué à médiatiser les revendications étudiantes, dont la demande de la démission de Patrick Gilli, a comme objectif clair de faire peur à l'ensemble des étudiants mobilisés. Notre camarade a été interdit d'université pour 30 jours (la sanction maximale que le président de l'université peut ordonner), pile au moment où avaient lieu ses examens en présentiels. Veut-on l'empêcher de mener à bien la suite de ses études universitaires ?
Nous condamnons cette tentative d'intimidation dont le but n'est ni plus ni moins que d'attaquer une personne gênante pour la direction de l'université. Et dont le seul «délit» est de s'être insurgé contre les injustices que subissent au quotidien les étudiant-e-s, de plus en plus précarisés, repoussés dans toujours plus d'incertitude quant à leur avenir.

Filatures et harcèlement: Patrick Gilli rejoue «La vie des autres».

Il est à noter que lui et plusieurs de nos membres ont aussi été pris en photos et en vidéo à leur insu depuis septembre. Sur certaines photos, on peut voir des membres du SCUM simplement… marcher dans la fac !
Non seulement ces filatures systématiques dignes d'un mauvais film d'espionnage sont illégales, mais elles démontrent aussi une tendance perverse et malsaines de la part de certains membres de la direction de l'université. Il s'agit ni plus ni moins que d'un fichage souterrain des éléments que la direction juge dérangeants. **L'université Paul Valéry n'est pas le lieu d'expression du pluralisme démocratique qu'elle prétend être.** Mais plutôt le pré-carré d'une direction qui prend toutes ses distances avec la légalité, de façon à se débarrasser de celles et ceux qu'elle juge trop regardants sur sa politique.

Notre syndicat et nos élus étudiants mènent un travail considérable pour mettre à jour les abus et les pratiques ombrageuses de la direction. Toujours avec sérieux et détermination. Nous tenons à prévenir que nous ne baisserons pas les bras au moment où la situation de l'université est plus inquiétante que jamais. **Ainsi, en plus de notre camarade victime de sanctions disciplinaires et de filatures injustifiées, nous avons appris qu'un membre de l'association étudiante Solidaires est aussi sous le coup d'une procédure disciplinaire pour sa participation à la mobilisation en tant qu'étudiant et personnel. La convergence entre étudiants et personnels ferait-elle peur à Patrick Gilli ?**

Nous tenons à rappeler que nous sommes réprimés parce que nous sommes un syndicat qui combat la sélection et qui dénonce des pratiques que d'autres n'ont pas le courage de dénoncer. **Nous avions par exemple en décembre, rapporté des cas de harcèlements sexuels de la part d'enseignants sur des étudiant-e-es sur le campus,et dénoncé la politique douteuse d'aide aux victimes mise en place par la présidence.** Étrangement, une semaine après nous apprenions notre expulsion de notre local syndical. Nous sommes visés aujourd'hui, à travers un de nos porte-paroles, car nous avons participé au mouvement de blocage des étudiants et personnels et que nous avons appelé à l'amplifier. **La présidence de l'université veut masquer, en s'attaquant à notre camarade, que le mouvement était massif et dépassait les syndicats. Par ce tour de passe-passe grotesque, Patrick Gilli tente de faire passer un mouvement de milliers d'étudiants comme le seul fait de quelques agitateurs minoritaires.**

A la lumière de l'historique des événements, les multiples accusations cristallisées contre notre camarade apparaissent en réalité comme du harcèlement, dans le seul but de le conduire à renoncer à poursuivre ses activités syndicales et ses études. Ces attaques ne font que renforcer notre

détermination à nous battre contre la sélection sociale, et pour notre droit à un avenir choisi !

Pour celles et ceux qui veulent soutenir la lutte contre la répression syndicale, on vous invite lundi 18 juin à 11h30, devant le site de Saint Charles (tramway Albert 1er) où la commission disciplinaire de notre camarade aura lieu malgré son interdiction de campus.

Vidéo et communiqué disponibles ici :
Exclusions, mensonges et vidéos : répression anti-syndicale à l'université Paul Valéry.

Syndicat de Combat Universitaire de Montpellier–SCUM – CNT-SO
courriel : syndicat.scum@live.fr
adresse : www.combatuniversitaire.wordpress.com

SCUM